

A une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 14 décembre 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, est aussi présente.

2020-12-306 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 18 h 34 h. Cette séance porte exclusivement sur le budget 2021. Pour la tenue de cette séance, un avis public a été affiché et les élus dûment convoqués, le tout dans les délais prescrits par la loi.

Adoptée.

2020-12-307 Adoption de l'ordre du jour du 14 décembre 2020

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 14 décembre 2020

Ouverture de la séance extraordinaire
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution : Dépôt des prévisions budgétaires 2021
Résolution : Adoption du budget 2021
Résolution : Programme triennal d'immobilisations
Questions soumises par les contribuables.
Résolution: Levée de la séance extraordinaire

Adoptée.

2020-12-308 Adoption des prévisions budgétaires 2021

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'adopter le document des prévisions budgétaires 2021 détaillées, tel que déposé et dont les élus ont reçu copie.

Adoptée.

2020-12-309 Résolution : Adoption du budget 2021

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le budget 2021 ci-dessous.

Adoptée.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE
BUDGET 2021

REVENUS

Taxes foncières à \$0.50 / \$100 d'évaluation	607 392 \$
Taxes d'ordures, récupération et compost	91 010
Paiement tenant lieu de taxes	55 449
Imposition de droits	23 700
Revenus divers	4 000
Transfert réseau routier	78 390
Autres transferts et compensation	27 985
Appropriation du surplus	<u>72 074</u>
TOTAL DES REVENUS :	960 000 \$

DÉPENSES

Administration générale	295 030 \$
Sécurité publique	168 860
Transport routier	262 580
Hygiène du milieu	105 610
Urbanisme et mise en valeur du territoire	37 320
Loisirs et culture	15 400
Autres frais de financement	1 000
Dépenses en immobilisations	<u>74 200</u>
TOTAL DES DÉPENSES :	960 000 \$

* Évaluation imposable pour imposition annuelle: 121 478 300 \$

Budget adopté lors d'une séance
Extraordinaire tenue le 14 décembre 2020

2020-12-310 Résolution : programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le conseil municipal de Ste-Praxède adopte le
programme triennal d'immobilisations pour les années suivantes :

2021 : Aucune immobilisation
2022: Aucune immobilisation
2023 : Aucune immobilisation

Adoptée.

QUESTIONS SOUMISES PAR LES CONTRIBUABLES

Aucune question n'a été soumise par le public.

2020-12-311 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 40.

Adoptée.

Daniel Talbot
Maire

Josée Vachon, sec.-trés.
Directrice générale

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.